

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[154 _ Correspondances : 1842-1873](#)[Item](#)[Arras, le 1er mars 1845, Hugues, cardinal de la Tour d'Auvergne à François Guizot](#)

Arras, le 1er mars 1845, Hugues, cardinal de la Tour d'Auvergne à François Guizot

Auteurs : La Tour d'Auvergne-Lauraguais, Hugues de (1768-1851)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Religion](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1845-03-01

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote2, 2 bis, AN : 163 MI 42 AP 154 Papiers Guizot Bobine Opérateur 24

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

La Tour d'Auvergne-Lauraguais, Hugues de (1768-1851), Arras, le 1er mars 1845, Hugues, cardinal de la Tour d'Auvergne à François Guizot, 1845-03-01

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 01/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6143>

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionArras (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 05/03/2024 Dernière modification le 20/03/2024

affaires
Du
Temps

Paris 1^{er} Mars 1843

Très confidentiel

Monsieur le Ministre

C'est avec la crainte de vous paraître indiscret, je l'avoue, que je me permets de confier mon affection à votre Excellence. Mais quel plaisir a toujours daigné me faire m'en inspirer d'autant le désir et il me fait espérer d'être lu avec quelque attention.

Lorsque depuis bientôt 42 ans, j'ai vu et connu bien des Ministres chargés des affaires de l'Etat. D'aucuns seulement méritent par leur parfaite connaissance de la hauteur de leur poste aussi difficile que délicat, M^r Portalis par exemple, et M^r Guizot m'a toujours paru s'être abandonné trop tôt. M^r Guizot ! il y avait certainement dans M^r Guizot un mérite remarquable et rare, puisqu'un religieux différent de la nation, il avait à traiter avec des évêques. Je me rappelle avec reconnaissance et admiration son impartialité, son tact et la justice dans mon affaire contre la proposition de M^r de Champoléon. J'ai trouvé alors dans son Excellence le véritable homme d'Etat.

Je ne suis plus aujourd'hui dans une si heureuse position, quoique m'abstenant de rien publier et me gardant bien de la diffusion du temps, et me bornant à des observations toutes confidentielles au Ministre actuel ! Son silence obtient une preuve de la dignité d'attention dont je suis honoré. Il est vrai que mes observations non répondues sont devenues lamentations, et peut être trouvées, comme d'habitude, que j'en ai pleuré trop ; je ne suis tout à fait pour digne, même d'un Pongpignan traducteur.

Je me proposais de lui adresser les observations dont je n'ai fait faire qu'une copie pour vous seul. Je me trouvais assez honteux de ne les confier qu'à votre Excellence avec le langage de ma haine, et songer assez bon pour me servir de votre pensée la que vous pourriez me lire ; je trouvais consolation et espérance dans votre lettre, et le secret vous en sera gardé.

Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

Voici

Voici ma profession de foi !

Je crois fermement qu'avec notre charte actuelle, toutes les religions suivies et établies en France ont droit à une égale protection de la part du gouvernement.

Je crois que la catholique étant celle de la majorité a droit à certains privilèges, et je reconnais qu'il lui en est accordé une.

Je crois en conséquence que si la presse serait soupçonnée dans ses écrits lorsqu'elle insulte une autre religion que la catholique, et elle le ferait certainement, elle se serait offensée et outragée, soit en elle, soit dans ses ministres, devrait trouver le même appui auprès du gouvernement. L'admission volontaire des religions établies et reconnues par la charte suppose nécessairement égale garantie pour toutes. Le gouvernement ne peut laisser croire qu'il s'occupe d'éteindre la religion catholique.

Élevé par l'ancien usage de France, j'admets bonnement ses principes et ses maximes et non autrement que lui. après Robespierre on ne peut se repentir de les admettre dans la loi que l'on a donnée et donné l'assemblée du clergé de France.

Je crois encore que toute religion a le droit de défendre ses dogmes, et que, dans la religion catholique, c'est un devoir sacré pour ses ministres de persévérer et de garder intacte la foi, pour tous les moyens canoniques, contre les doctrines contraires et surtout subversives de la foi.

Je crois fermement que toute religion doit inspirer et prescrire à ses fidèles, comme devoir absolu de conscience, l'amour du prince, le respect pour son Dieu, l'obéissance aux lois de l'état, et pour tout ce qui ne blesse pas la conscience, et si elle la blesse, je crois qu'on ne doit pas lui résister ni faire part à contre elle, à l'exception de ce qui est nécessaire pour lui résister à l'insubordination, et à persévérer cependant, avec tous les ménagements dans une parfaite charité chrétienne, ceux qu'il faut de quelle on est chargé.

Je plains sincèrement de tout ce qui se passe, je regrette la funeste résultante de tout ce qui se fait, j'ignore presque rien de tout de l'obéissance de nos diocèses, et de tout de l'obéissance de l'État.

Je crois

je crains de voir disparaître de la France la religion
catholique, cette fille du ciel, cette consolatrice du malheur, cette
véritable amie de l'Église, dont nous avons appelé le puissant
secours à l'aide de notre colonisation d'Afrique, et qui
aura toujours fait la gloire comme le bonheur de notre chère
et belle France.

Je crains qu'un parti se forme de la catholique qu'on nous
fait, pour renverser une dynastie qui a déjà opéré un
grand bien, parceque seule, elle a compris la tendresse et
la situation de l'esprit du siècle.

Telle est ma peine, telle sont mes craintes, telle est
ma douleur, la diffusion de ces idées pouvant former un parti
qui ne fait que s'agrandir.

J'abandonne donc la pensée à celui que je vois,
avec toute la confiance judicieuse de la France, être
l'âme du Ministère.

Après je vous prie une sentence exclusive de tout
si possible que je vous envoie, et permettre moi
Monsieur le Ministre d'y joindre l'assurance de ma
plus haute considération.

Th. Lord Sebastian D'Inverness

Co. D'Inverness

P. S.
puissent mes 76 ans 5 mois faire
pardonner mes maudites civilités!
j'en ai voulu confier à personne ma
minuterie

elle, l'ont
me égale
écrit a écrit
est assurée
compromis
jean que
c'est l'aut
d'être, d'être
l'admission
charte
tes. la
faire la
maître l'homme
que lui.
de. Dans
l'organe de
soit de
me, l'est un
regardant
les doctrines
et inspiré et
d'inspiration,
l'abaissement
la conscience;
l'indignité de
l'homme
à se borner
aut, avec
toute, l'emp
je crains

Evêché d'Aras.

Aras 25 février 1825.

Dissensions actuelles.

Cabinet.

Monsieur le Ministre,

n° 62.

2 lus

Personne ne Déplore mieux que moi la triste position où on a mis le Clergé de France, les hommes l'attaquent sans aucun ménagement, les projets connus relativement à l'enseignement l'affligent et sont de nature à le désoler.

Il rend une relative justice à tout le bien matériel qu'il voit au Gouvernement; mais attaqué avec passion par les ennemis de notre St. Religion, son silence serait une apostasie visible.

Le seul culte Catholique est offensé par les hommes, la foi ancienne de nos pères est ébranlée par eux et l'apôtre dans ses fondemens, le défenseur naturel de l'Eglise, que se taise-t-il ?

La liberté de la Presse est accordée à tout le monde, et le Clergé Catholique seul serait condamné à la plus complète inertie, lorsque la Calomnie et la Médisance se livrent à l'opprobre toute lui !

Si d'autres cultes que le culte Catholique étoient attaqués dans leurs dogmes, on leur permettrait de se défendre. n'a-t-on point vu des consistoires autorisés, auvergne ou permis une réunion d'évêques pour soutenir les intérêts de la foi Catholique ?

Personne mieux que moi ne gémit de toutes ces extrémités où l'on place le Clergé de France, et personne ne désire mieux que moi la fin de ces débats; ils ébranlent la charité, ils sapent la foi Catholique, ils dérivent la société, ils désaffectionnent.

Votre humble Monsieur Guizot Ministre des affaires étrangères

Puisque la charte admet toutes les Religions, pourquoi la Religion Catholique n'obtiendrait-elle pas les mêmes ménagemens, la même protection que les autres? lorsque les autres cultes jouissent d'une entière liberté pour leur enseignement, pourquoi la Religion Catholique, la culte de la majorité des Français, ne voit-elle point privé du droit d'enseignement uniquement conféré à sa foi?

En voici une illusion véritable, que de croire, comme de la Dynastie actuelle la Religion Catholique, elle est la seule qui condamne et réprouve l'incrimination et la révolte contre l'autorité établie. Elle est la seule qui voit dans le César némi du Sceptre Royal, le vrai représentant de la Divinité et qui croit de lui obéir et de l'honorer de tous ses respects.

que les attaques si virulentes des feuilles publiques aient; que les auteurs des manuscrits maximes, les propagateurs d'hérésies mettent fin à leurs luttes diplomatiques, et le Clergé Catholique, respectable ami du bien et garant de l'accomplissement pour les bienfaits de notre Roi actuel, ne s'occupe qu'à publier les merites de sa Majesté et à lui témoigner tous les honneurs, et qu'il mette à l'oubli plus de zèle et d'empressement, que s'il s'agit de son grand regret et avec une douleur profonde, qu'il s'en soit abstenu que le devoir de défendre sa foi contre des attaques scandaleuses et qui tendent à déshonorer aujourd'hui le drapeau de bien des respects.

Vous le savez bien, Monsieur le Ministre, des disputes qui ont acquis un certain degré d'importance ne se terminent mieux qu'en imposant un égal silence à tous les combattans.

Vous ne signez pas non plus, Monsieur le Ministre, chacun a le droit de professer uniquement sa foi; et chaque culte a le droit de ne recevoir que l'enseignement de sa foi.

3

F. M. Card seclatant d'Invergue
B. d'Invergue

[illegible]